

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**  
**29 avenue de Verdun**  
**63190 LEZOUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

**RÉUNION DU 16 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 16 mars, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 08 mars 2022, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Anne-Marie OLIVON
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Gilles MARQUET
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Éliane GRANET
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Élisabeth BRUSSAT
Mme Sylvie EXBRAYAT	M. Cédric DAUDUIT
M. Patrick GIRAUD	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	M. Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Alain COSSON	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Marie-France MARMY	Mme Michelle CIERGE
M. Christian BOURNAT	M. Bernard FRASIAK
Mme Catherine MORAND	M. Yannick DUPOUÉ
M. Guillaume FRICKER	M. Antoine LUCAS
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET
M. Romain FERRIER	

Suppléants présents : **M. Philippe BEAL en remplacement de Madame Déolinda BOILON**  
*Mrs Patrice BLANC et Michel SÈVE*

Etaient représentés (procuration) :

Mme Julie MONTBRIZON (à M. Patrick GIRAUD)  
M. René BROUSSE (à Mme Michelle CIERGE)  
Mme Séverine VIAL (à M. Bernard FRASIAK)

Etaient absents :

Mme Déolinda BOILON  
M. Thierry TISSERAND  
Mme Isabelle GROUIEC

**VOTE : En exercice : 35      Présents : 29 / Représentés : 4      Votants : 33**

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) :

- Sont arrivés en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**OBJET : CRÉATION DE DEUX POSTES PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET 28/35<sup>ÈME</sup> POUR ASSURER L'ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS DE L'ESPACE FRANCE SERVICES**

**CRÉATION DE DEUX POSTES PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET 28/35<sup>ÈME</sup>  
POUR ASSURER L'ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS DE  
L'ESPACE FRANCE SERVICES**

- VU le Code général de la fonction publique ;
- VU la délibération n° 07 du 14 décembre 2021 portant création et validation du projet de services Maison France Services,
- CONSIDÉRANT que le réseau France Services doit proposer une offre garantie de service sous la forme d'un accueil et d'un accompagnement aux démarches assurés par au moins deux agents, durant 24h par semaine réparties au moins sur cinq jours,
- CONSIDÉRANT la nécessité de recruter deux agents à temps non complet 28/35<sup>ème</sup> pour assurer l'offre de services dans le respect du projet de service,

Le Conseil de la Communauté de communes, DECIDE

- De créer deux postes permanents sur l'un des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux à temps non complet 28/35<sup>ème</sup> à partir du 1<sup>er</sup> mai 2022 ;
- De prévoir le régime indemnitaire correspondant ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de communes approuve à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 21 mars 2022

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente